



Harcelement moral de la part d'une petite soeur tyran & homophobe

Par **bubulle**, le **30/06/2008** à **20:40**

Bonjour, rnJe suis etudiant et homosexuel, j'ai 24 ans et je vis à Paris. rnMes parents ont appris mon homosexualité assez brutalement il y a 4 ans et le vivent assez mal. rnMa petite soeur (22 ans) joue de ce malaise familial pour s'imposer... je subi continuellement des menaces, des remarques blaisantes et autres insultes... rnIl m'arrive meme de faire face a du chantage... rnMes parents n'interviennent pas bien qu'ils le fassent quand je réponds et que je tente de rabaisser ma soeur. rnJe n'en peux plus et je ne sais pas quoi faire. rnJ'ai conscience que ce que fais ma soeur est complètement illegal et que je suis victime de son harcelement.rnMais je n'ai pas encore l'autonomie financiere qui me permettrait de m'éloigner de tout ca... rnque faire? vers qui me tourner? aupres de qui m'adresser? rnEtant complement novice en droit, pouvez vous m'aider a caractériser les delits commis par ma soeur et les risques qu'elle encoure?rnmerci de m'aider...

Par **JamesEraser**, le **30/06/2008** à **21:11**

[citation]Mes parents ont appris mon homosexualité assez brutalement il y a 4 ans[/citation]rnJe vous plains d'avoir une famille à l'esprit aussi verrouillé.rnrn[citation]que ce que fais ma soeur est complètement illegal[/citation]rnVous avez tout à fait raison s'il s'agit de propos homophobes.rnrn[citation]je n'ai pas encore l'autonomie financiere qui me permettrait de m'éloigner[/citation]rnUne plainte contre les membres de votre famille n'arrangerait pas grand chose. Une médiation ne servirait à rien.rnrnUne thérapie de groupe aurait autant de succès qu'une médiation. rnrnBref, votre cas n'est pas désespéré, il faut faire preuve de patience, et de persévérance. rnrn[citation]je suis victime de son harcelement[/citation]rnNe

baissez pas les bras aussi rapidement, ne vous positionnez pas en harcelé. Assumez au grand jour votre homosexualité et faites le bien savoir à votre famille, que cela s'inscrive jusque dans leur ADN. rnExperatooment

Par **bubulle**, le **01/07/2008** à **17:44**

cela ne reponds pas vraiment à mes attentes...rne souhaite connaitre quelles sont les infractions commises par ma soeur et quelles sont les peines qu'elle encourerait devant les tribunaux si je devais aller jusque là...rna bientôt

Par **Patricia**, le **01/07/2008** à **22:15**

Bonsoir,rn Je comprends votre désarroi... malheureusement, dans votre situation OU une famille accepte ou elle rejette... rn Qu'elles preuves "concrètes" possédez-vous contre votre soeur pour porter plainte... Hormis des témoignages écrits de personnes présentent lors de ses harcèlements, je ne vois rien d'autre.rn Mise à part police ou gendarmerie et encore ? il ne me semble plus que les enregistrements soient reconnues comme preuves officielles. Pour nous particuliers.rn Allez vous renseigner à la gendarmerie la plus proche de chez vous pour leur expliquer. Ou au tribunal auprès d'un avocat commis d'office consultations gratuites si vous êtes étudiant ou sans ressources. Sans oublier de leur préciser qu'elle est majeure. rn Mon conseil personnel , bien que ce ne soit pas évident..., est de les ignorer. Vous avez eu le courage de leur dire la vérité, ils ne l'acceptent pas ou ne le comprennent pas font donc tout pour créer des tensions et que vous partiez.rn Restez patient et partez dès qu'il vous en sera possible. Sans avoir de vos nouvelles pendant des semaines, des mois, qui sait si ils ne s'inquièteront pas de votre sort et vous recontacteront.rn Ce n'est pas une tare. Tout comme les héréros, faites attention à votre santé.rn Amicalement

Par **Marion2**, le **01/07/2008** à **23:22**

Un avocat commis d'office ne fait pas de consultations gratuites.rnIl y a des permanences juridiques dans beaucoup de communes (gratuites, peu importe les revenus). Renseignez vous auprès de votre Mairie